

2019



ADHÉSION PARTICULIER

N° de sociétaire :

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Commune :
E-mail : Téléphone :

- J'adhère pour la 1^{ère} fois à l'association **LES AMIS de FRENCH LINES(AAFL)**
 Je renouvelle ma cotisation à l'association **LES AMIS de FRENCH LINES**

- Personne physique**.....29 €
 Moins de 25 ans, étudiant, salarié de French Lines & Cies.....11 €
 Conjoint d'un sociétaire.....11 €

Préciser l'identité du conjoint :

- Ancien ou salarié des compagnies maritimes**24 €
Préciser la compagnie et la fonction exercée :

.....

- Membre d'une autre association à caractère maritime**.....24 €

Préciser le nom de l'association :

COTISATION (*) :

- Don (montant libre) :**
 Adhérent Soutien : don de 300 € :
 Adhérent Bienfaiteur : don de 750 € :

DON (*) :

TOTAL :

Règlement :

- **par chèque à l'ordre de : « Les Amis de French Lines »**
- **par Paypal à l'adresse électronique : lesamisdefrenchlines@gmail.com**
- **par virement bancaire au compte de l'association : CCM LE HAVRE Hôtel de Ville
IBAN n°FR76 1027 8021 5600 0213 2120 166 BIC CMCIFR2A**

En signant ce bulletin, je donne mon accord explicite pour l'utilisation par l'association de mes données à caractère personnel concernant le traitement de mon don/cotisation, l'émission de mon reçu fiscal, l'envoi d'informations associatives et pour me contacter (cf. NB2 infra).

J'ai pris connaissance de la Politique de protection des données personnelles mise en place par l'association Les Amis de French Lines, présentée en annexe au bulletin d'adhésion et donne mon accord pour la conservation des données nominatives me concernant par l'association dans le cadre exclusif de cette politique.

(*) Déduction fiscale

En application de l'article 200 du CGI, tout contribuable peut déduire de son revenu imposable, dans certaines limites, les dons et cotisations effectués au bénéfice d'**organismes reconnus « d'intérêt général »**, ce qui est le cas de l'association **Les Amis de French Lines** ; il bénéficie alors d'une réduction d'impôt égale à 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable du foyer fiscal. Au-delà, l'excédent versé est reporté successivement sur les 5 années suivantes.

Un reçu fiscal vous sera adressé en fin d'année par l'association.

Date :

Signature du sociétaire :

NB1 : Tout versement supérieur au barème de cotisation ci-dessus sera considéré comme un don.

NB2 : Les informations nominatives figurant sur ce formulaire d'adhésion font l'objet d'un traitement informatisé. Dans le cadre du Règlement Général pour la Protection des données (RGDP) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement des données vous concernant ou une limitation du traitement. Pour exercer ce droit, contactez-nous à lesamisdefrenchlines@gmail.com ou par courrier au siège de l'association 54 rue Louis Richard 76600 Le Havre.

Association Les Amis de French Lines

Association pour la mise en valeur du patrimoine maritime et portuaire français

54 rue Louis Richard - 76600 LE HAVRE / 02 35 24 19 13 / lesamisdefrenchlines@gmail.com